



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 466

Texte de la question

SÉCURITÉ DANS LES COLLÈGES

M. le président. La parole est à M. Philippe Meunier, pour le groupe de l'UMP.

M. Philippe Meunier. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, hier matin, à Meyzieu, ville tranquille du Rhône, un collégien de quinze ans est parti de chez lui muni de trois couteaux destinés à tuer. Le bilan de cette agression est lourd : trois collégiens blessés dont l'un lutte encore contre la mort.

La réaction de la communauté éducative à cette attaque a été remarquable, les enseignants faisant preuve d'un sang-froid et d'une efficacité exceptionnels. Votre décision de vous rendre sur les lieux a été appréciée par les habitants de cette ville, traumatisés par la violence de l'agression.

Cette agression pose à notre société des questions graves et fondamentales. Est-il normal que des adolescents soient assommés de jeux vidéo et de téléfilms qui font de la violence leur fonds de commerce ? Est-il normal de permettre la diffusion de chansons appelant à la haine, au suicide et au meurtre ?

Un député du groupe de la Gauche démocrate et républicaine. La Marseillaise ?

M. Philippe Meunier. Cet agresseur, âgé seulement de quinze ans, s'est perdu entre le monde réel et le monde virtuel. Il est de notre devoir de rappeler à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux leur responsabilité en la matière. Faire de l'argent sur la haine de l'autre et la violence doit être sévèrement sanctionné.

Tous les parents du monde veulent la sécurité pour leurs enfants. Mais comme il n'est pas souhaitable de transformer nos collèges en forteresses, seul le rétablissement des principes liés à l'autorité et à la discipline permettra de retrouver des établissements où régnera le calme, grâce, entre autres, à la valeur éducative de la sanction.

La quasi-totalité des parents, des enseignants, des lycéens et des collégiens veulent le rétablissement de cette autorité perdue depuis mai 68. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Un député du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. S'il a suffi d'un mois pour la perdre, c'est que ce n'était pas grand-chose !

M. Philippe Meunier. Monsieur le ministre, même si, comme nous le savons tous, la morale s'apprend d'abord en famille, que comptez-vous faire pour qu'au sein de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées, on apprenne plus efficacement à ceux qui sont l'avenir de notre société que le bien et le mal ne sont pas des valeurs relatives ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Monsieur le député, comme tous nos concitoyens, j'ai été extrêmement choqué de ce qui s'est produit hier au collège Olivier de Serres de Meyzieu, où un jeune homme a blessé à coups de couteau trois de ses camarades dans deux classes différentes. Je saisis l'occasion de vous informer que celui des trois élèves qui a été le plus gravement blessé et pour lequel, jusqu'à hier, le pronostic vital était engagé, est aujourd'hui dans un coma artificiel, mais que ses jours ne sont plus en danger.

Comme vous l'avez justement souligné, monsieur le député, la communauté éducative a très bien réagi et je tiens à saluer devant la représentation nationale le sang-froid et la détermination du proviseur, de la principale et de l'ensemble de l'équipe éducative. Je me suis rendu sur place et j'ai pu constater une fois de plus à quel point les enseignants et les cadres ont été admirables.

À dire vrai, cet événement est d'autant plus surprenant qu'il intervient dans un collège qui ne connaît pas de difficultés particulières - 530 élèves, 35 professeurs, une dizaine d'encadrants, un CPE et des surveillants. Cela légitime précisément votre question.

Il est clair que la violence à l'école n'est pas la violence de l'école et que viennent se manifester en ce lieu des comportements qui interrogent la société tout entière. Pour ce qui relève cependant de ma responsabilité actuelle, je tiens à faire trois observations.

La première est que, comme vous l'avez dit, nous devons persuader les élèves que ce qu'ils voient dans les médias et à la télévision ne doit pas être perçu comme la réalité. En effet, jouant sans cesse avec des jeux qui confondent réel et virtuel, ils finissent par considérer des comportements appartenant au domaine ludique ou à la fiction comme réalistes, voire comme des comportements qu'ils pourraient reproduire.

En deuxième lieu, il faut que nous disposions d'un système de signalement plus rapide. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un groupe de travail qui proposera à la rentrée prochaine un code de la paix scolaire qui permettra des signalements rapides et fluidifiera les relations entre la police, la justice et nos personnels afin que nous soyons plus réactifs.

Enfin, osons le mot : il faut aussi que l'école retrouve sa vertu d'éducation morale. Je ne sais pourquoi certains jugent passéiste le souhait exprimé par le Président de la République de réintégrer la morale dès le primaire, c'est-à-dire toutes questions relatives au comportement, à la vie collective, aux relations interpersonnelles. Cela relève pleinement de nos responsabilités éducatives.

Peut-être n'échapperons-nous pas à d'autres faits divers, mais du moins le Gouvernement veut-il assumer ses responsabilités. À la rentrée prochaine, je présenterai à la représentation nationale le code de la paix scolaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 466

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 avril 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 avril 2008